

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 19 juillet 2011

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3767-2011.

Autorisation d'investissement de Gaz Métro pour l'extension du réseau de Vallée-Jonction jusqu'à Thetford Mines.

Avis de participation de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) à la séance de travail du 20 juillet 2011.

Chère Consœur,

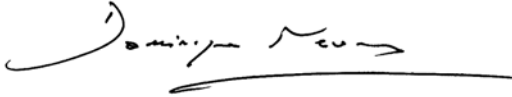
Il nous fait plaisir d'informer la Régie que l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* participeront à la séance de travail du 20 juillet 2011 au présent dossier.

Nous attirons l'attention du Tribunal sur le fait que les bureaux de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* sont situés dans la région de Chaudière-Appalaches. À ce titre, l'AQLPA est bien au fait du consensus régional appuyant l'extension du réseau de Gaz Métro jusqu'à Thetford Mines et Black Lake. L'AQLPA a elle-même pris part à des concertations et consultations régionales à cet effet et est solidaire du consensus qui en a résulté.

L'appui de SÉ-AQLPA au projet tient notamment au remplacement qui en résultera du mazout et de l'huile usée comme combustibles et aux diminutions conséquentes d'émissions atmosphériques non seulement des gaz à effet de serre (GES) dont le dioxyde de carbone (CO₂) mais également des diminutions d'émissions de dioxyde de soufre (SO₂), qui affecte notamment la santé publique et les érablières de la région, ainsi que du monoxyde de carbone (CO), des particules fines et des composés organiques volatils (COV), affectant la santé

publique). L'appui de SÉ-AQLPA tient également au principe de la bonne énergie à la bonne place, à la disponibilité du gazoduc pour raccorder d'éventuelles sources de production de biogaz (biométhane) et enfin à l'acceptabilité et l'appui locaux. Tous ces éléments sont constitutifs d'un développement durable.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Dominique Neuman". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke underneath.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et
Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse.